



## Aides aux employeurs d'apprentis

Présentation des différentes aides Régionales	montant	
<b>Aide « proratisable » au recrutement d'un apprenti (pour toute entreprise privée) en fonction de la durée effective du contrat</b>	1020 € soit 85 € / mois	Ces aides sont versées <u>à la fin</u> de chaque année du cycle de formation
<b>Bonifications pour toute entreprise ou association qui répond aux critères liés :</b> - à l'engagement de l'entreprise dans la formation - à l'assiduité - à la mixité dans les métiers	200 € 900 € 300 €	
Total maximum	2 420 €	
<b>Bonification aux employeurs d'apprentis suivants :</b> - pour les TPE de moins de 20 salariés - recrutant des apprentis en niveau V et en niveau IV  Aide ouverte aux collectivités territoriales (hors département et région), établissements relevant de la fonction publique hospitalière et établissements publics locaux d'enseignement.	<b>500 €</b>	Cette aide est versée <u>une seule fois</u> dès réception de la convention et après période d'essai échue.
<b>Total maximum</b>	<b>2 920 €</b>	